

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
portant nomination de membres du Conseil de gestion du  
fonds de garantie des Bâtiments scolaires**

**A.Gt 17-07-2015**

**M.B. 14-08-2015**

**Modifications :**

**A.Gt 20-09-2017 - M.B. 17-10-2017**

**A.Gt 15-05-2019 - M.B. 29-07-2019**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret de la Communauté française du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires de l'enseignement non universitaire organisé ou subventionné par la Communauté française, tel que modifié;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 juillet 2014 fixant la répartition des compétences entre les Ministres du Gouvernement de la Communauté française;

Sur proposition de la Ministre de l'Éducation compétente pour le Fonds de garantie des bâtiments scolaires;

Après délibération,

Arrête :

**Modifié par A.Gt 20-09-2017 ; A.Gt 15-05-2019**

**Article 1<sup>er</sup>.** - Sont nommés membres du Conseil de gestion du Fonds de garantie des bâtiments scolaires :

*a) représentant les membres du Gouvernement compétents en matière d'enseignement :*

- Philippe ROBERT [*remplacé par A.Gt 20-09-2017*]
- Benoit DEBATTY [*remplacé par A.Gt 20-09-2017*]
- Pierre DELAUNOY
- Dominique CARDINAEL

*b) représentant le membre du Gouvernement ayant dans ses compétences le budget :*

- Valérie BRUNIN [*remplacé par A.Gt 20-09-2017*]
- Bastien SCORNEAU

*c) représentant l'enseignement libre subventionné :*

- André MOREAU
- Pierre JACQUES
- Daniel ALBERT
- Patrick DUBOIS
- Guy LATTENIST
- Raymond VANDEUREN

*d) représentant l'enseignement officiel subventionné :*

- Roberto GALLUCCIO [*remplacé par A.Gt 20-09-2017*]
- Jacques BENTHUYTS
- Philippe CHARLIER
- Isabelle ROUSSEY [*remplacé par A.Gt 15-05-2019*]
- Christian LECLERC
- Laurent LEONARD.

*Inséré par A.Gt 20-09-2017*

**Article 1bis.** - Sont nommés délégués nommés par le Gouvernement du Conseil de gestion :

- M. Noel MONTOISY sur présentation du ou des Ministre(s) ayant l'enseignement dans ses (leurs) compétences ;
- M. Frédéric VLIÉS, sur présentation du ou des ministre(s) ayant les finances et/ou le budget dans ses (leurs) compétences

**Article 2.** - Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Bruxelles, le 17 juillet 2015.

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

La Vice-présidente, Ministre de l'Education, de la Culture et de l'Enfance,

Mme J. MILQUET